

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

**Présents :**

M. Claude MALHURET, Président

Mme et MM. E. CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

M. JS. LALOY, Vice-Président

Mme et MM. J. P. BLANC - A. CORNE - J. JOANNET - G. MAQUIN - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

**Secrétaire :**

M. F. AGUILERA, Vice-Président.



**POLE RESSOURCES HUMAINES**

**N°1 – FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS – MANDAT SPECIAL**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 25 septembre 2014 relative aux mandats spéciaux délivrés aux élus et vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 14 décembre 2015 et plus spécifiquement les dispositions relatives aux délégations au bureau, **le Bureau communautaire**, à l'unanimité, donne mandat spécial à M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président en charge de l'Enseignement Supérieur, la Métropole, la Culture et le Sport, dans le cadre d'une réunion avec la Fédération Française de Natation, le 16 février 2016 à Paris.

**POLE TECHNIQUE**

**N°2 – MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES EN VUE D'UNE GESTION MUTUALISEE DES MARCHES PUBLICS**

Considérant que le schéma de mutualisation permet une mise en commun progressive des services communaux et intercommunaux, notamment dans le domaine de l'Ingénierie, pour lequel une mission « Ingénierie bâtiments-voirie » a été créée, réunissant à ce jour des agents des services techniques de la communauté d'agglomération et de Vichy et, à terme, de ses communes membres et considérant que les ressources humaines et les moyens logistiques associés mis à disposition de ce pôle Ingénierie permettent dès à présent de mutualiser les coûts induits liés aux procédures de marchés publics ainsi qu'à leur exécution, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de constituer, au fur et à mesure des échéances de leurs marchés publics de prestations de services et de prestations intellectuelles, des groupements de commandes avec les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy,
- d'approuver les dispositions de la convention constitutive desdits groupements.

◆ ◆ ◆ ◆

Le Président,

Claude MALHURET